



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

21 OCTOBRE 2015

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2015..... | 8 |
| <u>Rapport n° 15-27905/104 DS</u> | 9 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 4 ^{ème} répartition 2015 – Approbation de conventions – Budget Primitif 2015..... | 9 |
| <u>Rapport n° 15-27972/105 DS</u> | 10 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 2015/80611 passé avec l'association Stade Marseillais Université Club dans le cadre d'un partenariat – Budget Primitif 2015..... | 10 |
| <u>Rapport n° 15-28125/106 DEFEU</u> | 11 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – RD559 – Création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le pôle universitaire Luminy dans le 6 ^{ème} , 8 ^{ème} et 9 ^{ème} arrondissements – Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant la Ville de Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour le | |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| financement des études et travaux du secteur 3 entre le rond-point de Mazargues et le rond-point Pierren..... | 11 |
| Rapport n° 15-28149/107..... | 15 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville..... | 15 |
| <u>Rapport n° 28162/108 DEFEU</u> | 16 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE DES ESPACES VERTS ET NATURE – Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local..... | 16 |
| <u>Rapport n° 15-28123/ DAH109</u> | 19 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET HABITAT CENTRE SUD – ZAC du Rouet – 8 ^{ème} arrondissement – Approbation de l'avenant n° 16 à la convention de concession d'aménagement n° 99/410 pour la prorogation de la durée de la concession..... | 19 |
| <u>Rapport n° 15-28203/110 DGAVE</u> | 24 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD – Groupe scolaire Etienne Milan - Extension du réfectoire de l'école maternelle – 34, rue Etienne Milan – 8 ^{ème} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement..... | 24 |
| <u>Rapport n° 14-28232/111 DAH</u> | 25 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Grand Centre-Ville – Opération Grand Centre-Ville concédée à la SOLEAM – Programme des équipements publics – Approbation de la convention financière tripartite entre Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille et la SOLEAM relative aux aménagements d'espace public..... | 25 |
| <u>Rapport n° 15-28247/112 DGUP</u> | 25 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015 – 3 ^{ème} répartition..... | 25 |
| <u>Rapport n° 15-28248/113 DSFP.....</u> | 26 |
| DÉLÉGATION GÉNÉALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 6 ^{ème} arrondissement – Quartier de Lodi – Transfert d'un bien situé 40, avenue de Toulon au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole..... | 26 |
| <u>Rapport n° 15-28265/114 DGUP.....</u> | 27 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Subventions Hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015 – 3 ^{ème} répartition..... | 27 |
| <u>Rapport n° 15-28272/115 DF.....</u> | 27 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt – Phocéenne d'habitation/Les Jardins de Lodi 23 – Construction de 23 logements dans le 6 ^{ème} arrondissement..... | 27 |
| <u>Rapport n° 28277/116 DM.....</u> | 32 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER – MISSION SENSIBILISATION – Attribution d'une subvention à l'association Naturoscope pour des projets de sensibilisation à l'environnement marin littoral – Approbation de la convention associée..... | 32 |
| <u>Rapport n° 15-28277/ 117 DGUP.....</u> | 33 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION UBAINÉ DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES – Division des Personnes Handicapées – Attribution d'une subvention pour l'action « Hand'Y Cap, partageons nos passions » au Yachting Club de la Pointe Rouge – Budget Primitif 2015 – 3 ^{ème} répartition – Approbation d'une convention | 33 |
| <u>Rapport n° 15-28290/118 DASS.....</u> | 34 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes – 3 ^{ème} répartition 2015..... | 34 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <u>Rapport n° 15-28297/119 DM</u> | 35 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER – SERVICE MER, PLAGES ET LITTORAL POLITIQUE DE LA MER ET DU LITTORAL – Attribution d'une subvention à l'association Planète Mer pour la mise en œuvre du programme BioLit Junior..... | |
| | 35 |
| <u>Rapport n° 15-28311/120</u> | 35 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER – Politique de la Mer et du Littoral – Participation de la Ville de Marseille aux actions 2015 de l'association Septentrion Environnement – Approbation de deux conventions de subvention..... | |
| | 35 |
| <u>Rapport n° 15-28323/121 DM</u> | 37 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER – SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE – Attribution de subventions aux associations – Approbation de convention – Budget Primitif 2015..... | |
| | 37 |
| <u>Rapport n° 15-28332/122 DSG</u> | 38 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – SERVICE ASSEMBLÉES ET COMMISSION – DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Dotations financières 2016 allouées aux Mairies de Secteur..... | |
| | 38 |
| <u>Rapport n° 28333/123 DSG</u> | 41 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – SERVICE ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS – Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur..... | |
| | 41 |
| <u>Rapport n° 15-28267/124 DGUAH</u> | 41 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – Programmation Politique de la Ville 2015 – 2 ^{ème} série d'opérations d'investissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme..... | |
| | 41 |
| <u>Rapport n° 15-28251/125 DASS</u> | 42 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SODARITÉ – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 3 ^{ème} répartition 2015..... | |
| | 42 |
| <u>Rapport n° 15-28124/126 DVSEJ</u> | 43 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire – Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) – Versement du solde des subventions de l'année scolaire 2014-2015..... | 43 |
| <u>Rapport n° 15-28132/127 DVSEJ</u> | 44 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire – Convention fixant le cahier des charges et les modalités de fonctionnement des dispositifs Coup de Pouce Clé et Coup de Pouce Clém entre l'association Coup de Pouce, l'Education Nationale et la Ville de Marseille..... | 44 |
| <u>Rapport n° 15-28123/128 DVSEJ</u> | 45 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014-2015..... | 45 |
| <u>Rapport n° 15-28129/129 DVSEJ</u> | 47 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions à des associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2015-2016 – Approbation des 20 conventions d'objectifs conclues avec les associations pour l'année scolaire 2015-2016..... | 47 |
| <u>Rapport n° 15-28179/130 DVSEJ</u> | 48 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant..... | 48 |
| <u>Rapport n° 15-28175/131 DVSEJ</u> | 49 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Approbation d'une nouvelle convention entre la Ville de Marseille et les ministères économiques et financiers concernant le fonctionnement de la crèche Lieutaud..... | 49 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <u>Rapport n° 15-28167/132 DVSEJ</u> | 50 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – POLITIQUE EN FAVEUR DE LA FAMILLE – Création d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et attribution de subvention de fonctionnement..... | |
| | 50 |
| <u>Rapport n° 15-28320/133 DAC</u> | 51 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles – 4 ^{ème} répartition 2015 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations..... | |
| | 51 |
| <u>Rapport n° 15-28322/134 DAC</u> | 52 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles 5 ^{ème} répartition – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations..... | |
| | 52 |
| <u>Rapport n° 15-28245/135 DASS</u> | 53 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors – 3 ^{ème} répartition 2015..... | |
| | 53 |
| <u>Rapport n° 15-28191/136 DVSEJ</u> | 54 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Financement 2015 Objectif Jeunes et Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Accueils de Jeunes..... | |
| | 54 |
| <u>Rapport n° 15-28134/137 DVSEJ</u> | 55 |
| DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Subventions aux associations d'animation de la jeunesse dans les quartiers | |
| | 55 |
| <u>Rapport n° 15-28287/138 DASS</u> | 56 |

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 3^{ème} répartition 2015.....56

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 19 h 05, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- La parole est à Monsieur Cédric MAZET, benjamin de l'Assemblée, pour l'appel.

(M. Cédric MAZET procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES, BONVIN, CATANEO, CAULE, CLAUDIUS-PETIT, COHEN, DETAILLE, DI GIOVANNI, DJIANE, HARHI, FRANCSCHETTI, GEIER-GHIO, GEMINI, GINER, GOMEZ, HOCHFELDER, JOLLIVET, JOUVE, LEVY-MOZZICONACCI, MALRAIT, MARTINOD, MAZET, MENCHON, MERY, MORAINÉ, OURET, PALLOIX, PREZIOSI, RENAUD, RICCA, ROCCA-SERRA, ROGER, SCHILLING, TALAZAC, VANNUCCHI, VITALIS, VLASTO, ZAOUÏ.

EXCUSÉS : Mmes et MM. CANICAVE, CARADEC, GAUDIN, JACQUIER, NOSTRIANO, VALLETTE, VASSAL.

Merci beaucoup, Monsieur MAZET. Le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2015

Mes chers collègues, je mets aux voix le procès-verbal de notre dernière séance, en date du 9 septembre 2015. Y a-t-il des demandes d'observation ?

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Simplement pour dire que nous ne participerons pas au vote.

M. le MAIRE.- Très bien ! Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015 est adopté à l'unanimité

Je profite du premier rapport, pour lequel je vais donner la parole, pour rattraper un oubli que j'ai fait lors de l'inauguration de la place Edmond Rostand, dans mon intervention. Je profite de la présence du doyen André MALRAIT, ici présent, pour dire que sous le précédent mandat et aux côtés de Dominique TIAN, André MALRAIT, en sa double qualité d'adjoint au maire et de conseiller départemental, a beaucoup œuvré et a même été, avec Madame CARTA, la cheville ouvrière de la réalisation de ce projet. Rendons à César ce qui appartient à César. Je le fais volontiers.

Rapport n° 15-27905/104 DS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 4^{ème} répartition 2015 – Approbation de conventions – Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, dans ce rapport, il est question de la 4^{ème} répartition 2015 des subventions attribuées aux associations. Dans notre secteur, sont concernées : l'Association Sports et Loisirs des Aveugles et Amblyopes, le Club Gymnique de Bonneveine et Ski Académie. Je rappelle que Ski Académie est le premier ski club urbain hors Paris, et premier de la région en termes de résultats et d'adhérents.

Je vous demanderais donc d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-27905/104 DS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-27972/105 DS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTUE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 2015/80611 passé avec l'association Stade Marseillais Université Club dans le cadre d'un partenariat – Budget Primitif 2015

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Dans ce rapport, il est question d'une subvention particulière à la Section basket-ball du SMUC, notamment pour saluer la montée en national 2 de l'équipe hommes qui a été invaincue la saison dernière, et la deuxième place, également en national 2, de leur équipe féminine. Je vous demanderais donc de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-27972/105 DS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28125/106 DEFEU

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN –
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – RD559 – Création d'une ligne de
Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le
pôle universitaire Luminy dans le 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}
arrondissements – Approbation de la convention de maîtrise
d'ouvrage unique liant la Ville de Marseille et le Département des
Bouches-du-Rhône à la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole – Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme pour le financement des études et travaux du secteur
3 entre le rond-point de Mazargues et le rond-point Pierren.**

Rapporteur : Mme ROGER

Mme ROGER.- Ce rapport comporte deux volets.

1) Il s'agit d'approuver, dans le secteur 3 qui se situe entre le rond-point de Mazargues et le rond-point Pierren, des prestations de compétence communale sur le tracé de ce BHNS :

- ✓ La requalification complète de l'éclairage public adapté au projet.
- ✓ La création d'un réseau de vidéo protection.
- ✓ La mise aux normes du réseau de lutte contre l'incendie.

2) Il s'agit d'approuver une convention de maîtrise d'ouvrage de conception et de réalisation donnée par la Ville de Marseille, ainsi que par le Département, à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. La convention portant délégation de maîtrise d'ouvrage est jointe au rapport. Elle prévoit les modalités administratives et financières de cette délégation, notamment une

participation financière de la Ville de Marseille pour l'ensemble du tracé dans le secteur 3, évaluée à 1 250 000 €.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. MENCHON.- BHNS signifie Bus à Haut Niveau de Service, et je profite de cette délibération pour rappeler un évènement qui est passé inaperçu, lors de l'enquête publique sur le BHNS.

La partie qui concerne le rond-point du Prado, sur laquelle nous allons visiblement édifier une œuvre d'art monumentale - en tout cas, un concours a été lancé pour cette œuvre - a été extraite de l'enquête publique sur le BHNS. Il était évoqué, à ce moment-là, un giratoire percé : quand on joue, dans la cour d'école, on coupe le fromage, le bus coupe le fromage, il arrête la circulation et il mérite alors son appellation de Bus à Haut Niveau de Service puisqu'il ne se mélange pas aux voitures et n'est pas freiné par les embouteillages.

En attendant la réalisation du tunnel Prado Sud, qui passe en dessous du giratoire, on a extrait cette partie-là, et l'enquête publique n'a pas pu porter sur cette partie du parcours.

Aujourd'hui, on nous propose un véritable giratoire. Les bus arrivant sur le rond-point du Prado vont prendre les embouteillages, au milieu des voitures. Tout cela pour un tunnel ! Je sais que vous affectionnez les tunnels. Je pense que, aujourd'hui, il est urgent de favoriser l'alternative à la voiture, les transports, les tramways et le BHNS, et non pas les tunnels. Même si la place du Général Ferrié n'est pas sur notre arrondissement, actuellement, le tunnel Schloesing empêche le passage du tramway en giratoire

percé. Pour que le tramway puisse passer sur le tunnel Schloesing, il va falloir réétudier l'infrastructure béton et rajouter une enveloppe, avec des travaux supplémentaires, un surcoût pour le contribuable parce que le béton qui est prévu pour le tunnel Schloesing n'est pas assez résistant pour faire passer le tramway.

Une succession de petits problèmes où je vois que le tunnel est toujours prioritaire sur le BHNS et le tramway, et c'est bien dommage.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MENCHON, pour cette intervention. Y a-t-il d'autres observations ?

Je ne sais pas si je suis un amoureux des tunnels, simplement je peux dire que, sous les mandatures GAUDIN, cinq tunnels ont été réalisés (quatre gratuits et un payant), et lorsqu'un seul de ces tunnels est fermé, il devient totalement impossible de circuler dans cette ville. Je me demande dans quelle situation serait la circulation si nous n'avions pas pris, contre tous les ayatollahs de l'anti-voiture, les mesures pour réaliser ces tunnels.

D'autre part, s'agissant du rond-point du Prado, heureusement que, depuis son arrivée à la présidence de la Communauté urbaine, Guy TEISSIER a bien voulu répondre à ma demande instante, qui faisait elle-même suite aux réclamations de la Présidente de la Fédération des CIQ du 8^{ème} arrondissement, ici présente, de la réalisation du rond-point du Prado. Pendant les six années précédentes où un certain nombre d'entre vous participiez à la majorité de la Communauté urbaine, on a laissé ce rond-point du Prado dans un état déplorable. Les travaux importants (plus de

4,5 M€) n'avaient pas été budgétés. Cela l'a été, fort heureusement pour le quartier.

Ensuite, savoir s'il faut traverser le gruyère ou passer sur le bord du gruyère, ou du Babybel plutôt pour prendre un exemple de fromage rond, je ne sais pas. Mais, je sais que la façon dont est réalisée le rond-point du Prado, la qualité des matériaux utilisés, la réflexion menée sur les différentes voies de circulation s'est faite à la satisfaction de tous, et que les délais sont respectés ; ce qui, là aussi, n'a pas été constaté sur d'autres chantiers menés auparavant.

Sur Schloesing, ce n'est pas parce que le béton est friable ou je ne sais quoi que l'on ne peut pas faire passer le tramway. Il ne vous a pas échappé qu'il y a, depuis je ne sais combien d'années, des passerelles qui ressemblent à un capharnaüm, qui empêchent le tramway de passer à la hauteur de la place du Général Ferrié. C'est pour cela que la Communauté urbaine envisage, à cet endroit, la réalisation d'une trémie, afin de réaliser cette ligne de transport en commun qui prolongera le tramway de la place Castellane jusque vers Sainte-Marguerite.

Et vous, l'amoureux des transports en commun, vous devriez m'en féliciter. Comme vous devriez me féliciter, si vous étiez parfaitement objectif, que nous ayons mené à bien, honnêtement et objectivement, grâce à l'impulsion d'Eugène CASELLI et de Jean-Claude GAUDIN, la réalisation de la ligne de tramway de la rue de Rome. Comme vous pourriez aussi, si vous étiez parfaitement objectif et en veine d'affection à mon égard et à l'égard de l'équipe municipale, nous féliciter tous ici pour la réalisation de la nouvelle ligne 86 du 8^{ème} arrondissement que nous avons promise et que nous avons tenue en moins de 18 mois.

Mais, comme vous ne faites pas les félicitations, je nous jette des fleurs à nous-mêmes.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28125/106 DEFEU est adopté à la majorité.

2 voix contre (M. MENCHON et Mme LEVY-MOZZICONACCI)

Rapport n° 15-28149/107

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN –
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades
dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) –
Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre
des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes
prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville**

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille met en place un dispositif d'octroi de subventions aux propriétaires d'immeubles situés sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville pour le ravalement de leurs façades.

Pour notre secteur est prévu la campagne de ravalement de l'axe Pierre-Puget, dans lequel sont concernés : le cours Pierre-Puget, des sections de la rue Paradis et de la rue Saint-Ferréol situées dans le 6^{ème} arrondissement.

Onze dossiers ont été déposés pour un montant total de subventions de la Ville d'environ 17 000 €. Merci d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur le Premier adjoint. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 15-28149/107 DEFEU est adopté l'unanimité.

Rapport n° 28162/108 DEFEU.

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URAIN –
SERVICE DES ESPACES VERTS ET NATURE – Approbation des
subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité
présente un intérêt général local.**

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

M. FRANCESCHETTI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville de Marseille met à la disposition de certaines associations, dont l'activité présente un intérêt général local, des locaux ou des terrains communaux à titre gracieux, moyennant le paiement d'une indemnité ; ce qui procure à l'association une subvention en nature.

Dans le cas présent, il s'agit de l'association Bzzz qui œuvre en faveur de la protection des abeilles et de la biodiversité, et qui souhaite occuper un local de 15 m² dans l'enceinte du Parc Borély. Cette mise à disposition lui confère une subvention en nature annuelle de 1 140 €.

Je rappelle que, pour l'association Bzzz, certains d'entre nous ici présents sont devenus, avec vous, Monsieur le Maire, le mois dernier, des butineurs et des butineuses, lors de notre visite du premier rucher de l'association au Parc Pastré. Cette petite anecdote est racontée dans un premier reportage du genre de la nouvelle chaîne TV Sud Provence, anciennement appelée NCM, qui

s'appelle « Un jour, un élu », et que vous pouvez retrouver sur les replay du site Internet.

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir adopter ce rapport.

M. le MAIRE.- C'était une visite très intéressante dans le Parc Pastré, avec ces ruchers, certains pas protégés et d'autres qui le sont. L'originalité de cette association est effectivement que, si vous êtes adhérents, vous n'êtes pas, comme dans les parties politiques, qualifiés d'adhérents ou d'adhérentes, mais de butineurs ou de butineuses ; ce qui vous donne le droit d'acheter les produits issus des abeilles élevées dans divers parcs ou en pleine nature. C'est à voir à Pastré ; c'est assez remarquable.

Monsieur MENCHON ? Il est vrai que vous n'étiez pas là le jour de l'inauguration ; c'est dommage.

M. MENCHON.- En tant qu'élu bénévole, je ne peux pas être partout.

Monsieur MORAINÉ, je tiens à préciser que je suis là ce soir sur mon congé paternité parce que j'ai la chance d'avoir un petit bébé.

(Applaudissements)

Je voulais vous féliciter à mon tour pour cette opération Bzzz. En effet, les abeilles sont très importantes pour la biodiversité. En revanche, je ne félicite pas notre adjointe qui est en train de travailler en imposant une charte « Végétation en ville » où elle mène un combat stérile contre des idées fertiles. Les citoyens se sont emparés des trottoirs et les ont végétalisés par endroits. Ils ont pris l'initiative, amoureux de leur rue, de leur quartier, d'essayer de

l'embellir, de le fleurir. On est en train de leur proposer de se conformer à une charte pour laquelle ils n'ont pas été concertés.

Si je peux comprendre la nécessité de réglementer la mobilité, la circulation sur l'espace public, je ne comprends pas ce mode de concertation, surtout émanant d'une ancienne présidente de la Confédération des CIQ, qui sait à quel point la concertation avec les associations, les collectifs et les initiatives citoyennes est garante du bien vivre à Marseille, et qui peut lever quelques incompréhensions.

Cette charte-là est très mal perçue par la population, actuellement. J'y vois surtout une très grosse maladresse dans la méthode. C'est une manière de faire digne d'un rond-de-cuir de Napoléon III.

M. le MAIRE.- Ecoutez, Monsieur MENCHON, Madame CORDIER, puisque c'est d'elle dont il s'agit, répondra au Conseil municipal si la question est posée. Quant à dire que cela crée de l'émoi dans la population, cela crée de l'émoi dans deux associations qui sont essentiellement constituées d'adhérents proches de vous. Et puis, c'est tout. Heureusement, ils ne sont pas très nombreux dans ces associations-là, comme les résultats électoraux le démontrent, et les sondages aussi.

Pour le reste, il faut réglementer l'espace public, que ce soit pour la circulation, le stationnement ou la végétation ; il n'y a pas d'exception.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28162/108 DEFEU est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28123/ DAH109.

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT
- DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DE
L'AMÉNAGEMENT ET HABITAT CENTRE SUD – ZAC du Rouet – 8^{ème}
arrondissement – Approbation de l'avenant n° 16 à la convention
de concession d'aménagement n° 99/410 pour la prorogation de la
durée de la concession**

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la ZAC du Rouet a été donnée, par convention de concession, à Marseille Aménagement, en 1999. A ce jour, la grande majorité de la commercialisation et du programme de cette ZAC a été réalisée. Toutefois, une opération reste à réaliser rue Louis-Rège, composée d'un programme mixte de logements et d'activités.

Le permis de construire, délivré en juin 2013, a fait l'objet d'un jugement en annulation en juillet 2015, remettant en cause la possibilité d'achever l'opération dans l'échéance contractuelle prévue.

La convention de concession ayant pour terme actuel août 2016, il est proposé de proroger sa durée d'un an, par l'avenant n° 16 qui figure en annexe du présent rapport. Cet avenant a également pour objet de modifier l'échéancier de remboursement, par la SOLEAM, de l'avance de 3 M€ consentie par la Ville à l'opération. La date de remboursement est décalée de deux ans, de 2015 à 2017.

Merci d'approuver ce rapport.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir !

Cela doit faire 16 fois que je m'abstiens puisque l'on en est au 16^{ème} avenant. Cela fait beaucoup, c'est vrai. En même temps, j'ai l'impression que l'on doit être sur le Livre des Records pour les avenants : 16 avenants pour une ZAC... Lorsque l'on va clore la ZAC, nous allons certainement avoir pas mal de choses à continuer à faire parce que, quand on parle, par exemple, de la place paysagère Louis-Ducieux, excusez-moi du peu : elle n'est vraiment pas paysagère du tout. On a l'impression de voir une coulée de béton et quatre petits arbres qui se courent après, et c'est tout.

M. le MAIRE.- C'est presque stalinien.

Mme PALLOIX.- Je n'en sais rien, je n'y étais pas.

Il me manque quand même quelque chose sur cette place. Je l'ai déjà dit à notre ami et adjoint au maire de Marseille qui s'occupe de tout ce qui est patrimoine. Je lui ai réclamé une énième fois la stèle que, à l'époque, le CIQ du Rouet et moi-même avions demandée. C'était comme si c'était fait d'ailleurs puisque, à plusieurs reprises, le 11 novembre ou le 8 mai, on nous disait : c'est pour la prochaine fois. Et puis, un jour, comme par hasard, on nous a parlé d'une plaque sur la future école. La plaque sur la future école : nous n'en avons pas vraiment besoin, Monsieur le Maire, puisque des plaques, il y en a sur tout le quartier du Rouet. C'était justement pour faire en sorte de récupérer tous les noms de ces plaques que nous avions demandé cette stèle, comme il en existe dans d'autres quartiers. Nous pensons - peut-être que l'on se trompe - que cela

donnerait un plus à cette place et que, finalement, elle deviendrait une véritable place marseillaise, telle qu'on le concevait à l'époque.

C'est pour cela que je vais m'abstenir. Mais, il y a aussi peut-être quelque chose qui me tient à cœur, que l'on devait apparemment inaugurer en septembre, nous sommes en octobre - *A l'an que ven*, comme dirait l'autre... Je ne sais pas. Mais, en tous les cas, pour l'instant, on n'a pas vu la première pierre de notre (mon) groupe scolaire. Donc, abstention pour Madame PALLOIX.

M. le MAIRE. - Il en est pris bonne note.

Mme LEVY-MOZZICONACCI. - Nous aussi, nous souhaitons intervenir sur ce rapport pour faire part de notre étonnement de revoir à nouveau ce type de délibération sur un secteur sur lequel, je suis désolée, Monsieur DJIANE, il n'y a pas qu'une opération qui reste à réaliser, à moins que ce ne soit que des opérations immobilières qui aient de l'importance aux yeux des élus que nous sommes. Il y a également l'opération du groupe scolaire que nous attendons.

Permettez-moi de reprendre ce que vous nous annoncez. Non ! Il n'y a pas qu'une opération qui reste à réaliser, il y a essentiellement, en dehors de l'opération immobilière que vous nous avez présentée, le groupe scolaire. Je rejoins Madame PALLOIX dans notre quête et requête concernant ce groupe scolaire, étant entendu que l'on va rajouter encore des immeubles, des habitations. Quid du groupe scolaire ?

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le MAIRE.- Monsieur le doyen, si vous voulez bien répondre sur la stèle ; je répondrai sur le reste.

M. MALRAIT.- Je voudrais simplement rappeler à Madame PALLOIX que Dieu sait si l'on a souffert pour réaliser cette ZAC du Rouet. A l'époque, il y avait une association qui s'appelait « Le Rouet à cœur ouvert », qui nous a perturbés pendant des années avant de pouvoir créer cette ZAC.

Je pourrais simplement aussi rappeler à Madame PALLOIX que la place n'est pas encore terminée parce que tout n'est pas construit autour de la place, et que, en général, on fait la place quand les immeubles autour sont construits.

Il est vrai que l'on avait dit qu'il serait intéressant d'y mettre une stèle. Pour l'instant, la place n'est pas terminée. Quand elle le sera, si la stèle n'est pas programmée, je pense que Madame PALLOIX pourra monter au créneau. Actuellement, cela ne se justifie pas.

Quant au groupe scolaire, il est programmé, mais quand tous ces logements seront faits. Actuellement, que je sache, il n'y a pas d'enfants à la rue dans ce secteur.

M. le MAIRE.- Sur le groupe scolaire, vous savez parfaitement ce qu'il en est. On vous a expliqué que le projet avait été lancé, que le concours avait eu lieu, que le maître d'œuvre a été désigné. Nous avons même présenté le projet, sauf erreur de ma part, au Président du CIQ. Je vous présenterai moi-même le projet prochainement. La date en avait même été fixée, Madame PALLOIX, et a dû être déplacée pour des raisons indépendantes de nos volontés respectives. Le groupe scolaire est là, il arrive, il est

budgété. Je fais remarquer que cela coûte 8 M€. On peut demander des écoles à tous les coins de rue, mais il faut trouver à chaque fois 8 M€. Dans le contexte de contrainte budgétaire que le Gouvernement que vous soutenez impose aux collectivités territoriales, ce n'est pas évident. Quand je dis « vous soutenez », je ne vous vise pas, Madame PALLOIX, bien entendu, pas plus que Monsieur MENCHON.

Quant à l'immobilier, Madame LEVY-MOZZICONACCI, qu'est-ce que l'on n'a pas entendu - comme le disait Monsieur MALRAIT - et mon prédécesseur Dominique TIAN en particulier, pour la réalisation de cette ZAC : cela allait être monstrueux, cela allait être une catastrophe. Ce n'est pas là qu'a été utilisé le mot de « déportation », mais pas loin. Certains n'ont pas hésité. Finalement, 20 ans après, on a complètement requalifié un quartier. Les habitants sont contents. Ils sont même tellement contents que, maintenant, quand on veut faire un immeuble de plus, ils font des recours alors qu'ils avaient été eux-mêmes visés par des recours, il y a une vingtaine d'années.

C'est la vie qui va, et le responsable politique doit aller dans le sens de l'intérêt général. Ne vous en déplaise : l'intérêt général veut que l'on continue à construire des logements pour accueillir des habitants dans cette ville.

Je mets le rapport aux voix.

**Le rapport 15-28183/109 DAH est adopté à l'unanimité –
3 abstentions.**

Rapport n° 15-28203/110 DGAVE

DÉLÉGATION GÉNÉALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD – Groupe scolaire Etienne Milan - Extension du réfectoire de l'école maternelle – 34, rue Etienne Milan – 8^{ème} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, les locaux du réfectoire de l'école maternelle Etienne Milan sont trop exigus pour l'accueil des 100 rationnaires actuels. Son extension permettrait d'accueillir 32 rationnaires de plus, dans des conditions de sécurité optimale pour les enfants et le personnel. Le choix des matériaux permettrait également de réduire la nuisance sonore.

Il est demandé d'approuver cette opération, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme « Mission Vie Scolaire » pour un montant de 160 000 €. Des subventions seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Merci d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28203/110 DGAVE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 14-28232/111 DAH

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT
– DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Grand
Centre-Ville – Opération Grand Centre-Ville concédée à la SOLEAM
– Programme des équipements publics – Approbation de la
convention financière tripartite entre Marseille Provence
Métropole, la Ville de Marseille et la SOLEAM relative aux
aménagement d'espace public.**

M. le MAIRE.- Ce rapport est retiré.

Rapport n° 15-28247/112 DGUP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Subventions
libéralités aux associations développant des projets de santé
publique – Budget Primitif 2015 – 3^{ème} répartition**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville de Marseille poursuit un engagement volontaire dans la prise en compte de problématiques de santé publique sur son territoire. Cette politique vise des thématiques prioritaires : infection à VIH/Sida, infections sexuellement transmissibles, addictions, conduites à risques adolescentes, santé mentale, santé nutritionnelle, inégalités de santé.

Ainsi, la Ville soutient de nombreuses associations intervenant dans les champs de la santé. Une répartition de subventions, d'un montant total de 76 000 €, est soumise à votre approbation pour 18 associations énoncées dans le délibéré.

Un montant de 31 400 € est attribué aux associations intervenant dans le champ spécifique de la lutte VIH/Sida et addictions.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28247/112 DAH est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28248/113 DSFP

**DÉLÉGATION GÉNÉALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT –
DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE –
SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 6^{ème} arrondissement – Quartier
de Lodi – Transfert d'un bien situé 40, avenue de Toulon au profit
de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport nous demande d'approuver le transfert au profit de MPM d'un bien situé 40, avenue de Toulon, sur une parcelle d'environ 4 000 m², dont la Ville de Marseille est propriétaire. Sur cette parcelle, sont édifiés deux bâtis : une école maternelle qui demeurera dans le domaine public de la Ville, et un bâtiment occupant une superficie d'environ 529 m² qui fait l'objet du présent transfert, dans lequel sont hébergés le PC Circulation de la Direction de la Gestion des Équipements de Trafic relevant de la Communauté urbaine. Ce dernier site n'ayant pas été intégré dans la liste initiale des biens à transférer, il convient de régulariser le transfert de propriété, à titre gratuit, au profit de MPM.

Merci d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur le Premier adjoint. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28248/113 DSFP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28265/114 DGUP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Subventions Hors
libéralités aux associations développant des projets de santé
publique – Budget Primitif 2015 – 3^{ème} répartition**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit, dans ce rapport, des mêmes problématiques de santé que dans le rapport 112, mais pour des subventions Hors libéralités. Le montant des subventions Hors libéralités s'élève à 93 495 € en faveur de 8 associations.

En ce qui concerne la lutte contre le VIH/Sida et addictions, une subvention de 11 000 € est attribuée à l'association Transverscité. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28265/114 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28272/115 DF

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt –
Phocéenne d'habitation/Les Jardins de Lodi 23 – Construction de
23 logements dans le 6^{ème} arrondissement**

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Mme HOCHFELDER.- La SA d'HLM Phocéenne d'habitations envisage de construire 23 logements collectifs PLS, situés 15 rue Pierre Laurent et rue Perrin Solliers. La Ville de Marseille accorde sa garantie à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 730 256 € que la SA Phocéenne d'habitations veut contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La garantie complémentaire a été contractée auprès du Département.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Des interventions ? Monsieur CATANEO pour commencer. Puis Madame PALLOIX et Monsieur MENCHON. Et je répondrai toujours la même chose.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, encore une fois, l'ordre du jour nous amène à examiner l'octroi d'une garantie d'emprunt en faveur d'une SA pour la construction de logements sociaux. Je sais, Monsieur le Maire : vous allez nous dire que c'est hors bilan, que la garantie a peu de chance d'être actionnée, et que sais-je encore. Néanmoins, le groupe FN persistera à voter contre ce genre de rapport pour de nombreuses raisons, notamment les suivantes.

Au nom du principe d'égalité, une entreprise SA ne doit pas être ainsi avantagée, elle doit prendre sur elle le risque inhérent à toute entreprise. Et aussi, afin de protéger nos habitants du 6^{ème} arrondissement en l'occurrence, qui m'ont élu à cet effet, de la préférence étrangère, et bientôt de l'invasion migratoire subie, sous le couvert d'une mixité sociale et de politique de la ville.

M. le MAIRE.- Il vous est difficile de lire ce que l'on vous prépare.

A vous, Madame PALLOIX.

M. CATANEO.- Je ne suis pas de l'école GAUDIN.

M. le MAIRE.- L'école GAUDIN, justement, c'est l'improvisation et le talent. Vous devriez vous en inspirer.

Mme PALLOIX.- C'est dur d'entendre des choses comme celles-là. Moi, ce n'est pas du tout la même chose.

M. le MAIRE.- Je reconnais que, parfois, après, les prises de parole sont difficiles parce qu'il va falloir expliquer que vous votez tous ensemble contre ce rapport. Je préfère être à ma place plutôt qu'à la vôtre. Mais, allez-y, Madame PALLOIX !

Mme PALLOIX.- Il s'agit de quelque chose que l'on connaît bien, bien sûr. Quelque chose me gêne : compte tenu des positions que j'ai prises, lors de certaines manifestations, vous pensez bien que cela me trouble parce que, 23 logements, il me semble que, déjà là, on n'est plus dans les clous. Il y en avait plus au départ. Il n'y avait pas que les PLS, il y en avait d'autres aussi, des PLU, etc. Il me semble que l'on a rogné.

D'autre part, on ne parle plus du tout du jardin. D'accord ! Mais, enfin, quand même...

Et puis, quelque chose qui passe complètement à côté aussi - je pense que ce n'est pas la Phocéenne : on aurait pu refaire un petit film puisqu'on le fait chaque fois qu'il y a un rapport sur un ensemble. Cet ensemble, finalement, on le fait simplement parce

que cela va rapporter grâce au parking en sous-sol. Là non plus, on n'en parle plus.

Si l'on s'est battu pour garder ce jardin Michel Lévy pour 23 logements, m'est avis qu'il y a quelque chose qui ne me convient pas du tout. Mais, enfin, de toute façon, j'aurais voté contre. Je voudrais avoir quand même quelques précisions là-dessus.

M. le MAIRE.- Vous en aurez, Madame PALLOIX. Je voudrais expliquer à tous ceux qui votent contre pourquoi le juste chemin est celui du milieu, en l'espèce.

M. MENCHON.- Je regrette qu'il n'y ait pas plus de mixité sociale dans notre secteur...

M. le MAIRE.- Mais, surtout pas là !

M. MENCHON.- Mais, surtout pas là, exactement, Monsieur MORAINÉ, pour les raisons que je vais vous expliquer.

Quand on fait des logements sociaux, il faut aussi que les gens qui y habitent puissent profiter d'un extérieur, de places publiques, de jardins, d'endroits où promener les enfants, faire faire leurs besoins aux animaux de compagnie, etc.

Le square Michel Lévy remplissait parfaitement cette fonction, et il est cerné, sur la moitié de son périmètre, par des logements qui sont, pour beaucoup, anciens et auraient pu faire l'objet d'une réhabilitation, voire même d'un projet qui aurait gagné en densité. On aurait pu conserver le parc, et faire même plus de logement sociaux à cet endroit-là. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le MAIRE.- C'est noté. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Voilà l'exemple-type de la nécessité pour l'équipe de la majorité qui gouverne de prendre des décisions qui vont dans le sens de l'intérêt général. Nous avons, d'un côté, ceux qui ne veulent nulle part du logement social et, de l'autre, ceux qui en veulent partout, sauf là. Avec cela, essayez d'avancer !

S'agissant du projet Michel Lévy, je répète - mais la répétition est toujours utile, c'est le début de la pédagogie – que, sur ce dossier-là, il y avait un jardin qui entraînait la protestation de toutes les copropriétés avoisinantes, qui se sont toutes réjouies du projet que nous avons développé, comme d'ailleurs le CIQ. Pourquoi ? Parce que, à la place d'un jardin – oui, les associations ne vous intéressent que quand c'est vous qui les contrôlez, sinon cela vous intéresse moins - qui créait des nuisances dans tout le quartier, y compris la nuit, nous créons 46 logements, dont 23 sociaux. Il n'a jamais été question d'autres proportions. En PLS, ce que nous assumons parce que je n'ai pas envie d'imposer et de me plier aux lois démagogiques du Gouvernement actuel qui veut nous imposer, à cet endroit-là, des familles lourdes, nous créons un parking de 298 places, dont une grande majorité est offerte à la location aux habitants du quartier, dans un secteur géographique où nous en avons particulièrement besoin de l'avis général. Et nous allons recréer un jardin qui représentera les 2/3 de la surface du jardin précédent, sauf qu'il sera protégé et ne créera pas de nuisances.

Pour couronner le tout - cerise sur le gâteau -, nous aurons notre centre social en rez-de-chaussée remis à neuf.

Le tout sera mis en œuvre, non pas par un abominable promoteur capitalistique qui veut se gaver, mais par une filiale du groupe UNICIL qui gère le 1 % patronal.

Vous êtes contre ? Nous, nous sommes pour, et nous faisons avancer la ville.

Je sou mets ce rapport au vote.

Le rapport 15-28272/115 DF est adopté à la majorité – Contre :
Mme PALLOIX et le groupe Front national - 2 abstentions
(Monsieur MENCHON et Mme LEVY-MOZZICONACCI)

Rapport n° 28277/116 DM

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA MER – MISSION SENSIBILISATION – Attribution
d'une subvention à l'association Naturoscope pour des projets de
sensibilisation à l'environnement marin littoral – Approbation de
la convention associée**

Rapporteur : Mme GEIER-GHIO

Mme GEIER-GHIO.- Mesdames, Messieurs, bonsoir !

Dans le cadre du Plan de la prévention et de la valorisation du milieu marin et de ses ressources, la Ville soutient les actions pédagogiques à destination des scolaires et du grand public. C'est ainsi qu'il est accordé une subvention de 25 000 € à l'association Naturoscope pour ses actions sur le thème des calanques, de la mer et du littoral, à destination du jeune public. Pour information : plus de 70 classes maternelles, élémentaires, ainsi que des classes de collèges et lycées ont été accueillies à la Maison de la Mer ou à la Maison de la Nature.

Une convention est jointe au présent rapport. Je vous demande d'adopter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28277/116 DM est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28277/ 117 DGUP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION UBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES – Division
des Personnes Handicapées – Attribution d'une subvention pour
l'action « Hand'Y Cap, partageons nos passions » au Yachting Club
de la Pointe Rouge – Budget Primitif 2015 – 3^{ème} répartition –
Approbation d'une convention**

Rapporteur : M. VITALIS

M. VITALIS.- Bonsoir à tous ! Chers collègues, Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport qui vient de la Direction des Personnes handicapées, pour une action, pour la septième ou dixième année, de Hand'Y Cap, présentée et organisée par le Yachting Club de la Pointe Rouge.

La Ville met en œuvre une politique particulièrement volontariste concernant les personnes en situation de handicap. Le Yachting Club de la Pointe Rouge, qui est un club nautique que tout le monde connaît, qui est sportif, qui est un club nautique et de loisirs, organise cette manifestation pour les personnes handicapées, notamment au profit de l'ESAT Les Argonautes, c'est-à-dire 80 à 100 personnes handicapées, plus leurs parents, les moniteurs et autres.

Cela consiste en une initiation à la pêche en mer, concours de pêche, pour les personnes handicapées. Elles se retrouvent sur des voiliers ou des catamarans. Elles font de très belles sorties en

mer, surtout quand le temps s'y prête, comme c'était le cas l'année dernière.

Considérant l'intérêt que présente cette action, la Ville accorde une subvention de 4 000 € à l'YCPR. Je vous demande de bien vouloir la voter.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28277/117 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28290/118 DASS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ –
Attribution de subventions à des associations agissant en faveur
des Droits des Femmes – 3^{ème} répartition 2015**

Rapporteur : Mme VANNUCCHI

Mme VANNUCCHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne une attribution de subvention de 2 000 € pour l'association SOS Femmes, qui est située 10 avenue du Prado, et qui fait un travail remarquable. Madame PREZIOSI m'en a aussi beaucoup parlé. Elle s'occupe des femmes, mais aussi des enfants qui sont martyrisés ou violentés. Merci d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28290/118 DASS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28297/119 DM

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA MER – SERVICE MER, PLAGES ET LITTORAL
POLITIQUE DE LA MER ET DU LITTORAL – Attribution d'une
subvention à l'association Planète Mer pour la mise en œuvre du
programme BioLit Junior**

Rapporteur : Mme GEIER-GHIO

Mme GEIER-GHIO.- Mesdames et Messieurs, dans ce rapport, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Planète Mer, d'un montant de 15 000 € pour la mise en œuvre de projets BioLit Junior.

L'association Planète Mer a un programme d'observation de l'ensemble du littoral français et de suivi de la qualité des milieux littoraux à court, moyen et long termes. Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28297L119 DM est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28311/120

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA MER – Politique de la Mer et du Littoral –
Participation de la Ville de Marseille aux actions 2015 de
l'association Septentrion Environnement – Approbation de deux
conventions de subvention**

Rapporteur : Mme GEIER-GHIO

Mme GEIER-GHIO.- Dans ce rapport, il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention à l'association Septentrion Environnement pour deux projets : 7 000 € « Pour découvrir le milieu marin », 8 000 € pour « Polaris, plate-forme d'observation ».

L'association Septentrion Environnement met en place des actions concrètes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, au moyen de supports pédagogiques originaux et innovants.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Je constate que, sur ces subventions, apparaît un tableau avec le budget prévisionnel. Ce n'est pas toujours le cas. Cela nous aiderait d'avoir systématiquement le budget prévisionnel pour l'attribution d'une subvention, et aussi de savoir quelle est la subvention demandée. Souvent, nous votons sur la subvention que nous accordons, et on ne sait pas si elle correspond à 100 % de ce qui a été demandé par l'association. C'est une remarque sur laquelle on peut peut-être me répondre maintenant ou plus tard.

Mme GEIER-GHIO.- Dans le rapport, « Pour découvrir le milieu marin », le budget prévisionnel de l'association est de 132 000 €. Pour les manifestations, il est de 42 000 €. La Mairie propose 7 000 €.

Pour « Polaris plate-forme d'observation », le budget prévisionnel de l'association est de 132 000 €, et le budget prévisionnel des manifestations de 55 000 €. La subvention proposée est de 8 000 €.

M. le MAIRE.- J'ai compris votre question, Monsieur MENCHON. Je vous propose de faire poser cette question plutôt au Conseil municipal puisque c'est là que sont élaborés les rapports. Je n'ai plus souvenir si, dans les annexes qui ne sont transmises

qu'aux présidents de groupe au Conseil municipal pour éviter de charrier des tonnes de documents, il y a ou non le montant de la demande dans un tableau. Faites-le vérifier. Sinon faites poser la question.

La seule chose que je puis vous dire avec certitude, c'est que les montants alloués ne sont jamais les montants demandés parce que les associations ont pris cette habitude-là. Ils ne sont jamais supérieurs ; ils sont toujours inférieurs.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28311/120 DM est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28323/121 DM

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA MER – SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE –
Attribution de subventions aux associations – Approbation de
convention – Budget Primitif 2015**

Rapporteur : Mme CLAUDIUS-PETIT

Mme CLAUDIUS-PETIT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit ici d'une subvention concernant les associations qui assurent la promotion de la mer, au travers d'activités liées au nautisme. Il s'agit, pour notre secteur, de « Charte du plaisancier et Ami de la mer » pour l'organisation du trophée. La subvention proposée est de 1 000 €.

Je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28323/121 DM est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28332/122 DSG**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL – SERVICE ASSEMBLÉES ET COMMISSION –
DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Dotations financières
2016 allouées aux Mairies de Secteur**

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il s'agit des dotations financières 2016 allouées aux Mairies de Secteur.

La dotation de fonctionnement se compose d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation locale, qui tient compte de plusieurs paramètres : les équipements transférés, l'évolution de la population, les base d'imposition de la taxe d'habitation et la composition socioprofessionnelle de chaque arrondissement. Cette année, un ajustement budgétaire a été réalisé pour chaque arrondissement, dans le but d'apurer le montant des crédits disponibles accumulés par les Mairies de Secteur, depuis des années, qui représente un montant global de 5 890 000 €. En bref, on nous « carotte » une partie des fonds qui avaient été économisés au fil des années qui sont, budgétairement, qualifiés de reports.

Après réflexion, j'ai soutenu cette position parce que l'on arrivait, toutes Mairies de Secteur confondues, à des reports pour un montant d'environ 6 M€. Autant les finances publiques, comme les finances privées, doivent être gérées avec prudence, autant les budgets publics – c'est d'ailleurs dans la loi - ne sont pas faits pour générer des surplus. Cette sorte de cagnotte des Mairies de Secteur, à hauteur de 6 M€ environ, représente à peu près 1,5 point d'impôt. Il était donc un peu idiot de garder ces sommes-là, alors que l'on demande, par ailleurs, un effort aux contribuables, dans le contexte

de raréfaction des dotations d'Etat dont j'ai parlé. Même si cela me coûte, en tant que Maire d'arrondissements, j'ai soutenu cette position.

Pour la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, la dotation de fonctionnement est donc de 1 071 168 €, et la dotation d'investissement de 244 058 €, strictement égale à 2 € par habitant.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PALLOIX.- Cela va faire la quinzième fois, puisque je suis élue depuis 15 ans, que je vais voter ce fameux rapport. Et cela fait 15 ans que la dotation pour l'investissement est de 2 € par habitant. Heureusement que nous en avons un peu plus, sinon nous n'irions pas loin.

Je sais bien qu'il y a beaucoup de choses qui rentrent en ligne de compte, mais le 4^{ème} secteur, normalement, doit être le troisième en nombre d'habitants.

M. le MAIRE.- Il y a le 13-14 devant nous. Après, nous sommes au coude à coude avec le 9-10 ; nous devons être les deuxièmes.

Mme PALLOIX.- Quand on regarde vraiment la dotation de fonctionnement, nous sommes plutôt les antépénultièmes. Je me pose quelques questions. Je veux bien que l'on prenne en compte certains critères, mais cela me gêne. De toute façon, je vais voter contre.

M. le MAIRE.- De quelle dotation parlez-vous ? De fonctionnement ? Je ne comprenais pas. D'accord !

Mme PALLOIX.- Le 7^{ème} secteur se retrouve avec 2 400 000 €, etc. Il faut arriver à l'antépénultième pour trouver la Mairie du 4^{ème} secteur. Vous avez raison de ne pas être content, mais vous auriez dû continuer à ne pas l'être. Moi, je le dis et je le fais, en plus : je vais voter contre.

M. le MAIRE.- Vous avez raison de voter contre. Je ne vais pas vous soutenir ; ma sympathie n'ira pas jusque là. Pourtant, vous savez qu'elle est sincère.

D'abord, la dotation de fonctionnement dépend essentiellement du nombre d'équipements transférés. Quand on lit la liste des équipements transférés, on s'aperçoit que, dans d'autres secteurs, il y en a beaucoup plus, et de très lourds. C'est la raison pour laquelle nous avons, historiquement, une dotation de fonctionnement assez faible.

Bien sûr, nous voudrions tous toujours plus d'argent, mais en faisant preuve d'un peu d'imagination, on arrive à faire beaucoup de choses. Je pourrais vous démontrer, si l'on a un peu de temps à la fin, qu'en cette année 2015, à budget constant, dans la Mairie des 6-8, nous avons fait énormément de choses nouvelles. C'est sûr qu'il faut faire un peu preuve d'imagination, il faut trouver des partenaires, il faut faire appel aux associations. Mais, on y arrive.

Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28332/122 DSG est adopté à la majorité – Contre :

Mme PALLOIX - Abstentions : groupe Front national,

M. MENCHON, Mme LEVY-MOZZICONACCI

Rapport n° 28333/123 DSG

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – SERVICE ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS –
Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est
transférée aux Mairies de Secteur**

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Pas de changement pour nous, cette année. Je sou mets le rapport au vote.

Le rapport 28333/123 DSG est adopté à l'unanimité –

Abstentions : groupe Front national et l'ensemble de la gauche

Rapport n° 15-28267/124 DGUAH

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT
– Programmation Politique de la Ville 2015 – 2^{ème} série
d'opérations d'investissement – Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme**

Rapporteur : M. FARHI

M. FARHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport vous propose d'approuver la programmation Politique de la Ville 2015. Pour mémoire, le contrat de ville cible 35 quartiers prioritaires pour réaliser une meilleure intégration des quartiers prioritaires dans le fonctionnement urbain, social et économique de l'agglomération.

Quatre piliers figurent dans ce programme : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi - vous vous doutez bien que j'y suis particulièrement attaché - et les valeurs de la république et la citoyenneté.

Cette seconde série d'opérations d'investissement est réalisée au bénéfice d'associations à vocation sociale, pour un

montant de 1 305 110 €. Et, en ce qui concerne notre secteur, 5 350 € pour le Centre social du Cours Julien qui crée une antenne dans le 1^{er} arrondissement de Marseille.

Je vous demande donc d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Le Centre social du Cours Julien qui fait un travail exceptionnel, auquel il a justement été rendu hommage par La Provence, ce matin.

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, une petite remarque technique : nous avons reçu ce rapport, ainsi que l'intégralité de l'avenant n° 1 hors délais légaux. Donc, notre groupe ne participera pas au vote pour ce rapport et les suivants.

M. le MAIRE.- Il en est pris bonne note. Je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28267/124 DGUAH est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28251/125 DASS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOIDARITÉ –
Subventions aux équipements sociaux et aux associations
partenaires – 3^{ème} répartition 2015**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille aide les équipements sociaux et leurs partenaires qui assurent des actions en direction des familles et jeunes marseillais. Une répartition de 315 737 € est proposée au vote. Pour notre secteur, sont concernés :

- ✓ Le Centre social Mer et Colline : 10 000 €.
- ✓ Le Centre social Roy d'Espagne : 10 000 €.
- ✓ Le Centre social Saint-Giniez : 10 000 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Là aussi, des centres sociaux qui font du très bon travail. Le Centre social Mer et Colline qu'il a fallu soutenir puisque, à la suite de la modification des critères par le Gouvernement de la Politique de la Ville, il a vu ses dotations largement amputées, alors que l'on a réussi à sauver celles du Centre social du Cours Julien dont je parlais, il y a quelques instants.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28251/125 DASS est adopté à l'unanimité.

Le groupe Front national ne participe pas au vote.

Rapport n° 15-28124/126 DVSEJ

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– SERVICE DE LA JEUNESSE – Marseille Accompagnement à la
Réussite Scolaire – Attribution de subventions aux associations
intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite
Scolaire (MARS) – Versement du solde des subventions de l'année
scolaire 2014-2015**

Rapporteur : Mme CAULE.-.

M. le MAIRE.- Ce rapport me donne l'occasion de remercier Madame CAULE pour le travail très engagé qu'elle fournit dans le cadre de sa délégation aux écoles.

Mme CAULE.- Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Marseille, depuis de nombreuses années, est engagée aux côtés des associations, des familles et de l'Etat pour

favoriser la réussite scolaire des enfants. L'ensemble des actions de la Ville est regroupé sous l'intitulé « Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS).

Ces actions fonctionnent par niveau de classe, sous forme de groupes auxquels s'inscrivent les enfants dont les difficultés sont identifiées par les enseignants. Il vous est proposé de répartir 98 118 € à des associations qui conduisent ces actions de réussite scolaire.

Il vous est demandé aussi d'autoriser le paiement du solde de l'année scolaire 2014-2015 aux associations qui ont conduit ces projets.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28124/126 DVSEJ est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national ne participe pas au vote.

Rapport n° 15-28132/127 DVSEJ

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– SERVICE DE LA JEUNESSE – Marseille Accompagnement à la
Réussite Scolaire – Convention fixant le cahier des charges et les
modalités de fonctionnement des dispositifs Coup de Pouce Clé et
Coup de Pouce Clém entre l'association Coup de Pouce, l'Education
Nationale et la Ville de Marseille**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- La Ville de Marseille a décidé de mettre en place des dispositifs Coup de Pouce Clé pour des élèves de CP, et Coup de Pouce Clém pour des élèves de CE1. Les enfants fragiles

en lecture ou en calcul sont détectés par leurs enseignants, et il leur est proposé des activités d'un club Coup de Pouce Clé ou Clém, suivant le niveau des enfants. Dans chaque club, 5 enfants sont encadrés par des intervenants.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention et les chartes du dispositif.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28132/127 DVSEJ est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28123/128 DVSEJ

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de
fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des
Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014-5015**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Il vous est proposé d'attribuer le solde des subventions, soit 3 493 213 € aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2014-2015. Ces montants intègrent aussi les Temps récréatifs de Restauration et le temps d'accueil du vendredi soir.

Il convient également d'approuver le remboursement de subventions perçues pour les activités non réalisées, pour un montant de 382 060 €.

Pour nous, Mer et Colline et le Centre social Saint-Giniez sont concernés.

Merci d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Je voulais simplement, à travers ce rapport, attirer l'attention sur le fait que nous votons des budgets 2014-2015. Donc, vous imaginez la difficulté des associations, qui se sont engagées dans ces différentes actions, pour mener à bien leurs actions et pour pouvoir garder leurs animateurs. Nous espérons réellement que la commission qui a été mise en place, à notre demande, autour de la politique éducative de la Ville, permettra, dès la prochaine rentrée, de ne pas voir ce type de situation parce que nous ne trouverons pas, comme cela a été le cas cette année, d'associations qui peuvent, sur leur trésorerie, s'engager autant. Là, on parle de l'année scolaire 2014-2015, donc ce sont les subventions de l'année dernière. Imaginez la situation des associations aujourd'hui. Je voulais attirer l'attention de l'ensemble du Conseil d'arrondissements sur cette réelle difficulté, lors de la mise en place de l'ensemble de ces temps d'activité, qu'ils soient périscolaires ou des temps récréatifs de restauration.

M. le MAIRE.- Le retard et l'écart imposés aux associations seront toujours moins importants que le retard et l'écart imposés par le Gouvernement aux communes ; ce qui a entraîné une protestation de l'Association des Maires des Villes de France, droite et gauche confondues, suite à cette réforme impréparée est purement dogmatique.

Quant à la commission que vous avez demandée, elle ne porte pas sur la politique éducative de la Ville en général, qui a été validée notamment lors des dernières élections municipales, puis

départementales, mais simplement sur le service public des Temps d'Activités Périscolaires. J'attends avec impatience les prochaines réunions pour démontrer que votre position sur ce sujet est infondée, comme le reconnaît la plupart des professionnels objectifs et de bonne foi.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28123/128 DVSEJ est adopté à l'unanimité. Le groupe Front national ne participe pas au vote.

Rapport n° 15-28129/129 DVSEJ

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions à des
associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille
Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année
scolaire 2015-2016 – Approbation des 20 conventions d'objectifs
conclues avec les associations pour l'année scolaire 2015-2016**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Il vous est proposé d'approuver l'attribution de subventions à des associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS), pour l'année scolaire 2015-2016, pour un montant de 324 038 €. Ces subventions sont accordées dans le cadre de 20 conventions d'objectifs conclues pour les centres sociaux et les fédérations d'éducation populaire, gestionnaires des Maisons pour Tous, et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

Ce dispositif a pour but d'aider les enfants dont les difficultés sont identifiées par les enseignants.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28129/129 DVSEJ est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28179/130 DVSEJ
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Modification du règlement de
fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune
enfant

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Ce rapport émane de la Délégation générale de l'Education à la Culture et de la Direction des crèches. Il vous est proposé d'adopter ce nouveau règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant. Celui-ci intègre les évolutions souhaitées, dans le cadre de la démarche de qualité lancée en vue de l'obtention d'une certification AFNOR pour les crèches municipales dénommées « Certi'crèche ».

Il est donc proposé de créer, dans chaque structure, une instance consultative composée de parents et de professionnels, de préciser le fonctionnement des commissions d'attribution afin d'apporter la meilleure réponse aux besoins des familles, avec examen de situations particulières liées à une problématique sociale ou de santé. Le précédent règlement, adopté le 30 juin 2014, est abrogé.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

M. MENCHON.- En l'absence d'annexes, comme c'est un règlement, je m'abstiens.

**Le rapport 15-28179/130 DVSEJ est adopté à l'unanimité –
Abstention de M. MENCHON - Le groupe Front national ne
participe pas au vote**

Rapport n° 15-28175/131 DVSEJ
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Approbation d'une nouvelle
convention entre la Ville de Marseille et les ministères
économiques et financiers concernant le fonctionnement de la
crèche Lieutaud

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Il est proposé d'approuver, pour les années 2016 à 2019, la convention annexée au rapport, conclue entre les ministères économiques et financiers (MEF) représentés par la Délégation Départementale de l'Action Sociale des Bouches-du-Rhône et de la Ville de Marseille concernant le fonctionnement de l'établissement municipal d'accueil du jeune enfant Lieutaud.

Sont précisées notamment les conditions d'accès au titre des places réservées par le ministère (12 pour une capacité d'accueil de 34 enfants) et les règles de calcul de la participation financière des ministères économiques et financiers au coût de fonctionnement de la structure.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention. S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28175/131 DVSEJ est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28167/132 DVSEJ

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– POLITIQUE EN FAVEUR DE LA FAMILLE – Création d'un Relais
d'Assistants Maternelles (RAM) et attribution de subvention de
fonctionnement**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle de 10 000 € à l'association La Ligue de l'Enseignement (FAIL 13), gestionnaire du Relais d'Assistants Maternelles (RAM), dans le 8^{ème} arrondissement, dans la limite des agréments délivrés par la CAF, et versée en trois fois.

Il est également proposé d'approuver l'avenant n° 2 annexé correspondant à la convention 2014-80082 conclue avec cette association.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28167/132 DVSEJ est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28320/133 DAC**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions
de fonctionnement aux associations culturelles – 4^{ème} répartition
2015 – Approbation des conventions et avenants aux conventions
de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et
diverses associations**

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles, concernant la 4^{ème} répartition 2015. Après trois répartitions, en 2014 et en 2015, une 2^{ème} répartition a été approuvée par la délibération du 13 avril 2015, et une 3^{ème} par celle du 29 juin 2015.

Le montant de la dépense du 4^{ème} versement s'élève à 14 000 €. Vous avez la répartition pour : l'association pour la Promotion de l'Espace Culturel de la Busserine et pour le Centre International du Son.

Je vous demande de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je comprends mal pourquoi on nous soumet ce rapport ici puisque les deux associations mentionnées n'ont pas leur siège dans le secteur. J'ai demandé des informations ; on me dit que lorsque les associations ont un rayonnement qui dépasse le secteur, ce serait voté dans tous les secteurs. C'est la première fois que je l'entends en 20 ans ; je reste un peu étonné. J'ai, par ailleurs, une note qui stipule que l'association concernée pour nous serait le Groupe de Musique Expérimental dont le siège est rue de Cassis, qui évoquera des choses à certains, ici, dans le 8^{ème} arrondissement, mais il ne figure pas dans le rapport.

En toute transparence, je sou mets le rapport tel quel.

M. MENCHON.- Puisque nous en sommes à soulever ce qui nous paraît étrange, il y a un partenariat entre le Musée Borély et le lycée Poinot-Chapuis, qui sont tous deux dans le secteur, qui fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal de lundi et qui n'apparaît pas au Conseil d'arrondissements de ce soir. Je tenais à le souligner, tout en ne doutant pas que ce partenariat fera l'objet d'un vote majoritaire.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28320/133 DAC est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28322/134 DAC

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions
de fonctionnement et d'aide à l'action année 2015 aux
associations culturelles 5^{ème} répartition – Approbation des
conventions et avenants aux conventions de subventionnement
conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations**

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Il s'agit toujours d'attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action de l'année 2015 aux associations culturelles. Le détail des associations concernées se trouve dans le rapport. Ces associations gèrent soit des équipements culturels, tels que les théâtres ou les salles de spectacle, soit organisent des manifestations culturelles. Toutes prennent part à l'essor culturel de la ville en valorisant son image.

Il convient de préciser par avenant, pour chaque convention, le total de la subvention allouée au titre de l'exercice

2015. Les répartitions sont indiquées très clairement pour la culture et éducation artistique, médiation et diffusion culturelle, pour l'action « musique », pour l'action « danse », pour l'action des arts visuels, pour le livre. Tout cela est bien réparti et ventilé. Sont à approuver les 32 conventions et 43 avenants.

La dépense est d'un montant de 546 500 €. Elle sera imputée sur le budget 2015.

Je vous propose de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Nous avons là des associations bien connues dans notre secteur : Actoral, le Théâtre Nono et d'autres encore qui font un excellent travail.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28322/134 DAC est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28245/135 DASS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ –
Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur
des seniors – 3^{ème} répartition 2015**

Rapporteur : Mme COHEN

Mme COHEN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'approuver l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors, pour une 3^{ème} répartition 2015. Là aussi, il n'y a pas d'associations qui sont sur notre secteur, mais apparemment, ces associations peuvent rayonner sur notre secteur et venir aider à nos seniors du 6-8.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je l'avais noté également, et je demande que l'on vérifie cela pour le prochain Conseil d'arrondissements afin d'avoir une réponse un peu plus rigoureuse.

Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28245/135 DASS est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28191/136 DVSEJ
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Financement 2015
Objectif Jeunes et Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Accueils de Jeunes

Rapporteur : Mme OURET

Mme OURET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit du financement 2015 d'Objectif Jeunes et Démarche Qualité des Accueils de Centres de Loisirs Sans Hébergement et des Accueils de Jeunes, 3^{ème} répartition pour 2015.

Pour notre secteur, il s'agit de l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil en Provence (IFAC), qui gère le Centre Bonneveine, pour un montant de 4 000 €, et du Centre social Mer et Colline, pour un montant de 2 000 €.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28191/136 DVSEJ est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28134/137 DVSEJ

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Subventions aux
associations d'animation de la jeunesse dans les quartiers**

Rapporteur : Mme OURET

Mme OURET.- Je pense qu'au niveau des associations, c'est un peu pareil parce que, comme je n'avais pas les adresses, j'ai regardé dans Google, c'est un peu partout.

Il s'agit d'attribution de subventions aux associations d'animation de la jeunesse dans les quartiers. La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations oeuvrant en faveur de la jeunesse dans les quartiers. Il s'agit des associations suivantes : Envie de Sport pour un montant de 2 000 €, Association PH'Art et Balises pour un montant de 2 000 €, Comité Sud-Est du Parlement Européen des Jeunes France pour un montant de 1 000 €.

M. le MAIRE.- Celui-ci est dans le 6^{ème} arrondissement.

Mme OURET.- En Action pour les Nations pour un montant de 2 000 €, Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours Populaire Français pour un montant de 4 000 €, Ici et Là pour un montant de 3 000 €, Inter Loisirs Jeunes pour un montant de 4 000 €.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- L'association Ici et Là est également dans le 6^{ème} arrondissement.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28134/137 DVSEJ est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Rapport n° 15-28287/138 DASS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ –
Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 3^{ème}
répartition 2015**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations oeuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité. Pour notre secteur, il s'agit de : Diffusion de l'Expression Juive pour un montant de 20 000 €, Fédération des Groupements Corses de Marseille et des Bouches-du-Rhône pour un montant de 2 000 €, Fonds Social Juif Unifié Judaï Cité pour un montant de 10 000 €, Art Média pour un montant de 1 500 €, Mouvement de Jeunesse Bâtisseurs de Liberté pour un montant de 3 500 €.

Les conventions sont annexées au présent rapport. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28287/138 DASS est adopté à l'unanimité – Le groupe Front national ne participe pas au vote

Y a-t-il des demandes d'intervention sur des questions diverses ?

Mme CLAUDIUS-PETIT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le 9 octobre dernier, j'ai assisté à l'inauguration de l'installation de biogaz sur le Centre de stockage de La Crau. Peut-être que cela ne vous dit rien. Je fais appel à votre souvenir de la décharge d'Entressen : des plastiques qui s'envolent, des déchets, etc. Tout cela n'existe plus, il y a désormais une colline engazonnée. Le biogaz produit par ces déchets est récupéré par une installation réalisée par la société VERDESI du Groupe DALKIA, et produit de l'électricité. Cette décharge nous coûtait de l'argent. Désormais, cela va permettre à la Communauté urbaine de recevoir une redevance. Cela produit de l'électricité et, en même temps, dépollue la nappe phréatique. J'étais avec Guy TEISSIER, le Président de la Communauté urbaine et avec Monique CORDIER. Avec Monique, nous pensons organiser des visites pour les élus volontaires et, éventuellement, pour les Présidents de CIQ parce que c'est une très belle opération qui intéresse tous les Marseillais et tous les habitants de la Communauté urbaine.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup pour cette intéressante précision.

M. VITALIS.- Comme toutes les années, et pour la 20^{ème} année, nous allons organiser le Téléthon, avec pas mal de manifestations. Je suis en rapport avec plusieurs bénévoles des associations, des CIQ, des maisons de retraite. Ce sera, je pense, un bon Téléthon pour les raisons que vous connaissez, notamment avec notre marraine qui sera une grande chanteuse marseillaise qui a terminé en finale de « La France a un incroyable talent ». Viendra également chanter, lors de la soirée Cabaret - je l'ai demandé à sa grand-mère, Marie-France OURET - son petit-fils.

Je pense qu'il y aura un Conseil avant le Téléthon, mais notez que le grand loto du Téléthon qui devait avoir lieu le 6 décembre, jour des élections régionales, est avancé d'une semaine. Ce sera le dimanche le 26 novembre à la Maison des Sports de Bonnefon.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur VITALIS.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. DETAILLE.- Il faut que l'on partage la fierté des Rubans du Patrimoine qui ont été remis pour le Château Borély. Je crois que André MALRAIT s'est beaucoup investi. Aujourd'hui, même des responsables du patrimoine national et des monuments historiques ont dit : « Vous avez un petit Versailles ». Et André MALRAIT a dit : « Beaucoup mieux que cela ».

Avec Gérard, nous avons fait un tandem sur une opération touchante. Des artistes, qui sont en difficulté mentale, ont constitué à l'hôpital Sainte-Anne à Paris, une collection extraordinaire de tableaux, qui est cotée aujourd'hui. Je me bats pour essayer de la faire venir à Marseille. En attendant, avec l'association PARTMOI, nous allons présenter des tableaux, le jeudi 5 novembre. Cette association est composée de Jean BRUN et de Corinne TOURAME, Vice-présidente de La Chrysalide. Ils vont remettre des prix à des artistes qui ont fait des œuvres assez touchantes dans ce domaine très difficile. C'est bien que Bagatelle les accueille.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Je vais prendre le dernier mot pour moi, pour une fois, pour que vous notiez dans vos agendas que, conformément à la tradition, le prochain Conseil d'arrondissements qui porte vote de l'Etat spécial budgétaire aura

lieu – comme cela se fait toujours, pour des raisons que j'ignore -, le mercredi 25 novembre à 12 h 30.

Vous recevrez les convocations. Mais, puisque c'est un peu inhabituel, en tout cas pour ceux qui ne siégeaient pas auparavant, je le précise.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 20 h 25